

Avis sur le nombre de licences de pêche des navires crevettiers pour l'année 2015

Avis de l'Ifremer préparé par : Loïc Baulier¹, Fabian Blanchard¹, Alain Biseau²

¹ : Ifremer Guyane ; ² : Ifremer Lorient

Préambule

Les données de débarquements de crevettes n'ayant, à ce jour, été communiquées à l'Ifremer que jusqu'au mois de mai 2014, le présent avis ne se base que sur cinq mois de données supplémentaires par rapport à l'évaluation réalisée l'année dernière. En conséquence, et en raison de la courte durée du cycle de vie des espèces considérées, les auteurs attirent l'attention sur le fait que l'état du stock diagnostiqué ici peut différer de son état actuel.

Constat : l'évaluation du stock et du recrutement

L'avis fourni ici est basé sur l'analyse des données de débarquements de crevettes dites « brown » (*Farfantepenaeus subtilis*) et « pink » (*Farfantepenaeus brasiliensis*). Les données de la période du mois de janvier 2001 à mai 2014 ont été utilisées pour alimenter un modèle analytique fournissant des estimations de biomasse, biomasse féconde, recrutement et mortalité par pêche.

Les données disponibles permettent de réaliser des estimations jusqu'au mois de novembre 2013. Toutefois, en raison des incertitudes inhérentes à la méthode employée concernant les derniers mois de l'étude, les résultats les plus récents présentés ici sont ceux du mois de mai 2013. La biomasse du stock est une nouvelle fois en baisse par rapport à la précédente évaluation, tandis que le recrutement estimé à l'âge de 2 mois a atteint un niveau historiquement bas (Fig. 1 et 2).

La mortalité moyenne par pêche entre les âges de 3 et 7 mois (Fig. 3), après une réduction durant les dernières années par rapport aux niveaux atteints à la fin des années 1990 et au début des années 2000, semble repartir à la hausse. La décroissance des débarquements (Fig. 4) n'est en effet pas aussi rapide que celle de la biomasse du stock. Toutefois, les variations de la mortalité par pêche sont importantes d'un mois sur l'autre et il est nécessaire de disposer de davantage de données pour évaluer la réalité de cette tendance récente à la hausse.

La biomasse féconde (Fig. 5) suit une évolution semblable à celle du recrutement, avec des niveaux historiquement bas atteints ces deux dernières années.

La faiblesse du recrutement actuel ne semble pas trouver son origine dans la surexploitation du stock, le déclin de la biomasse féconde étant postérieur à celui du recrutement. Des changements environnementaux sont donc la cause la plus plausible de la chute du recrutement de la crevette de Guyane. Il a en effet été montré que les températures de surface, le régime des vents, la production de chlorophylle a, l'intensité des courants de surface ont changé au cours des 15 ou 20 dernières années. Cependant, il n'a à ce jour pas encore été possible d'identifier un facteur environnemental déclencheur particulier, ce qui fait suspecter un déterminisme multifactoriel.

Recommandations

Bien que l'exploitation par la flottille crevettière ne semble pas la cause principale des faibles biomasses du stock observées actuellement, les minimums atteints par le nombre de recrues et le nombre de reproducteurs incitent à adopter une attitude prudente quant au nombre de licences à accorder à la flottille.

En 2014, 31 licences étaient disponibles et 27 ont été sollicitées. Bien que nous n'ayons pas pu encore obtenir l'intégralité des données de 2014 d'effort et production, l'évaluation de l'état du stock avec les données disponibles ne permet pas d'observer une amélioration de la situation par rapport à l'année passée.

Pour rappel, pour l'année 2012 nous avons simulé une activité de 31 navires pour chaque mois de l'année, et en se basant sur l'hypothèse simpliste de maintien des rendements observés de ces navires pour cette même année, conduisant ainsi à des débarquements représentant entre 56 et 100% du stock selon le mois considéré. Au-delà de l'extrapolation simpliste, ce résultat illustre la menace pour la pérennité du stock que représenterait une pleine utilisation des 31 licences. Au vu de ce résultat, nous n'avons pas d'opposition à votre proposition de mettre 27 licences à disposition (soit le nombre demandé et autorisé en 2014).

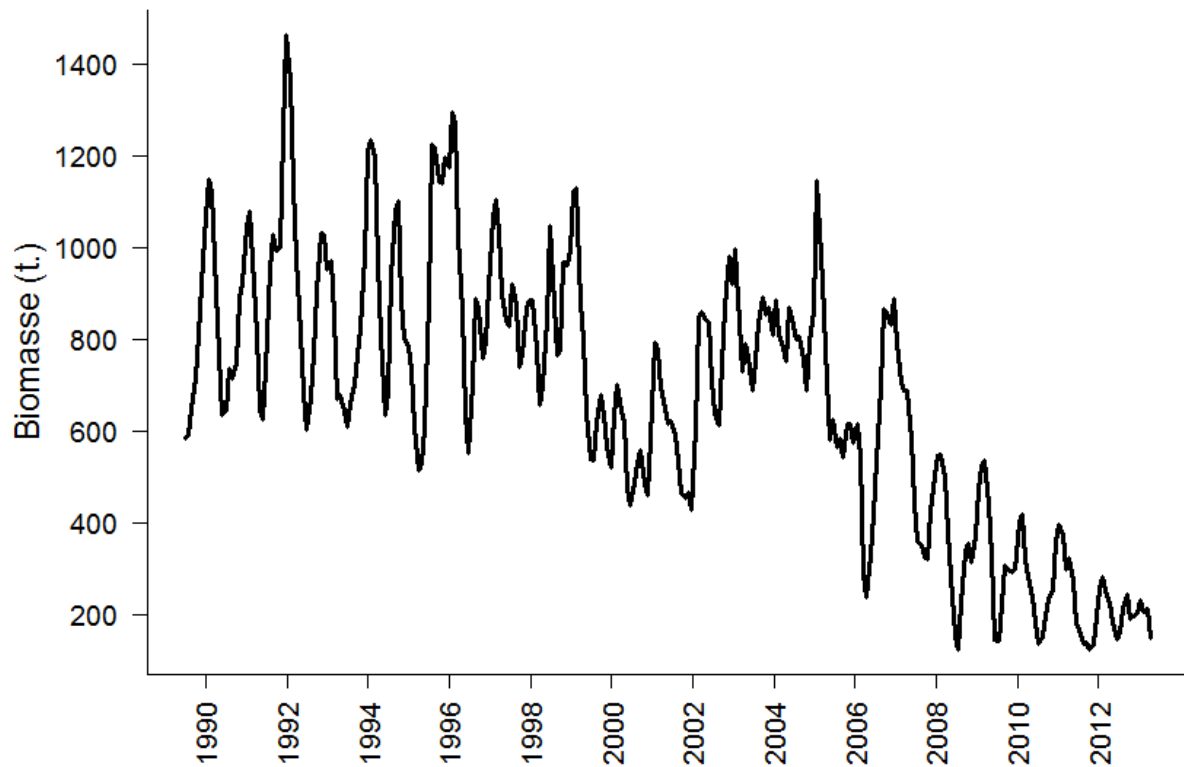


Fig. 1 Evolution de la biomasse mensuelle de *F. subtilis* entre janvier 1989 et mai 2013.

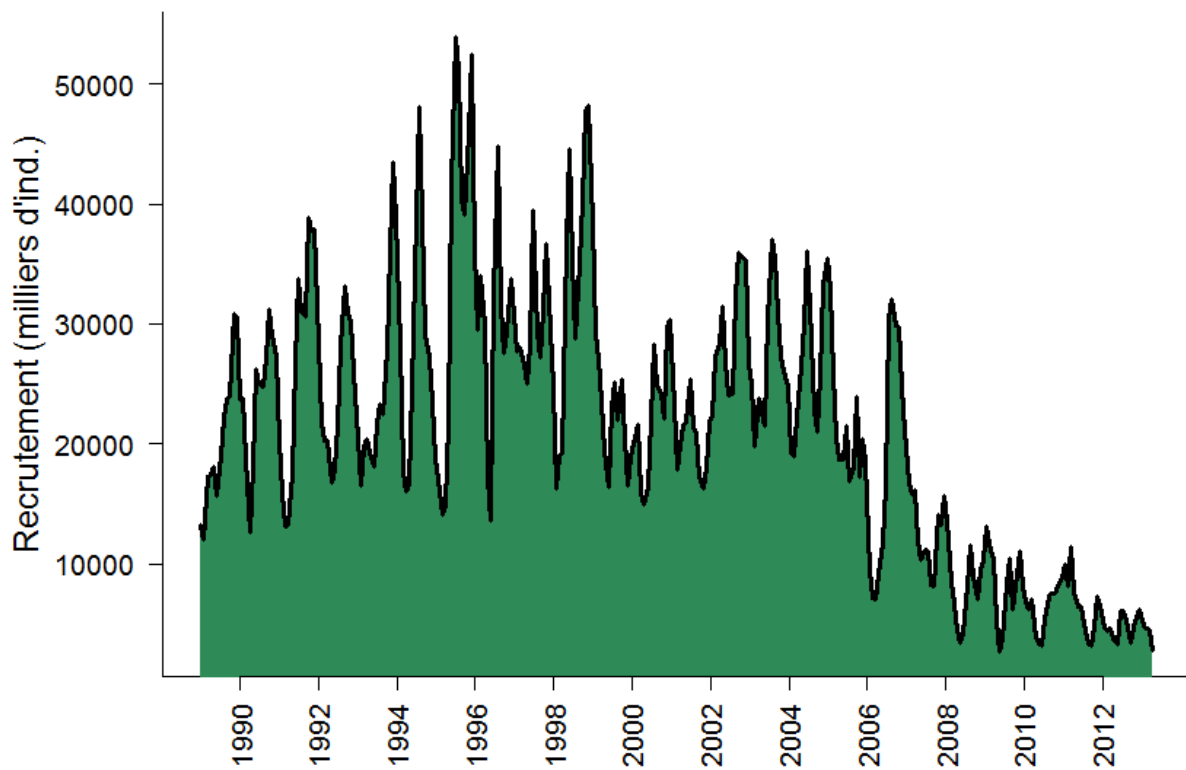


Fig. 2 Evolution du recrutement (à 2 mois) mensuel de *F. subtilis* entre janvier 1989 et mai 2013.

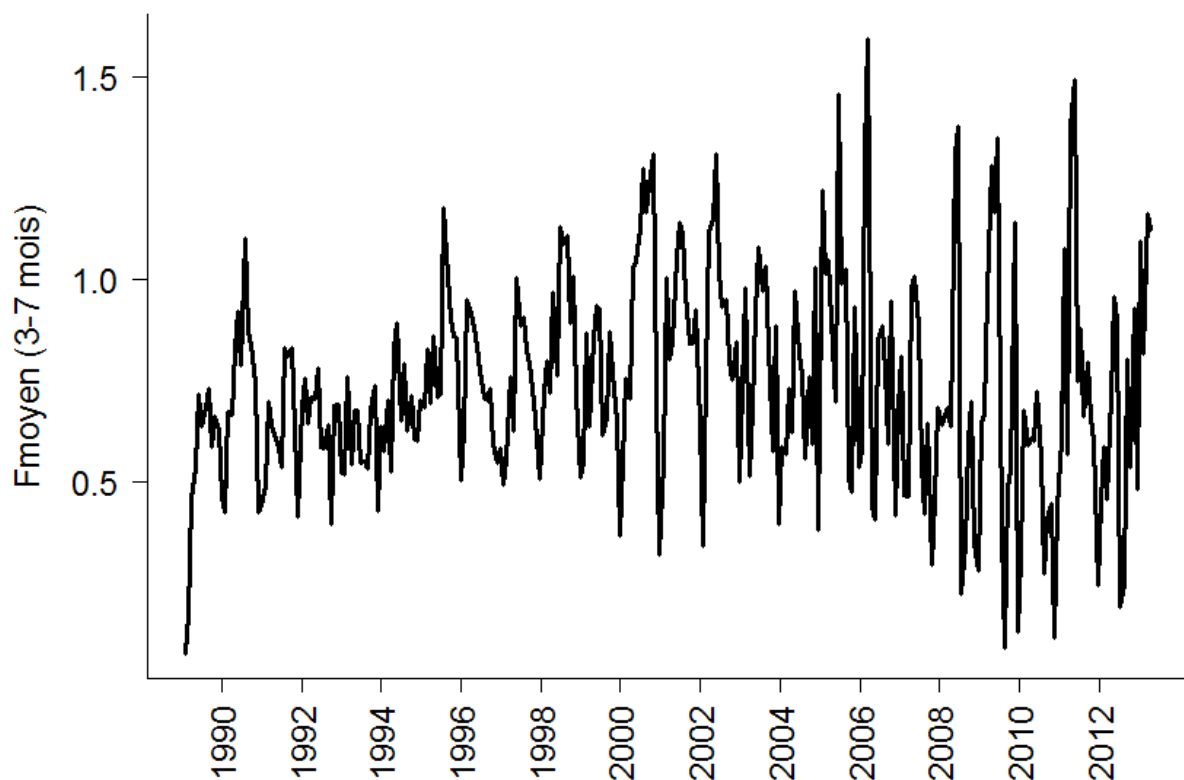


Fig. 3 Evolution de la mortalité par pêche mensuelle de *F. subtilis*, calculée entre les âges de 3 et de 7 mois, entre janvier 1989 et mai 2013.

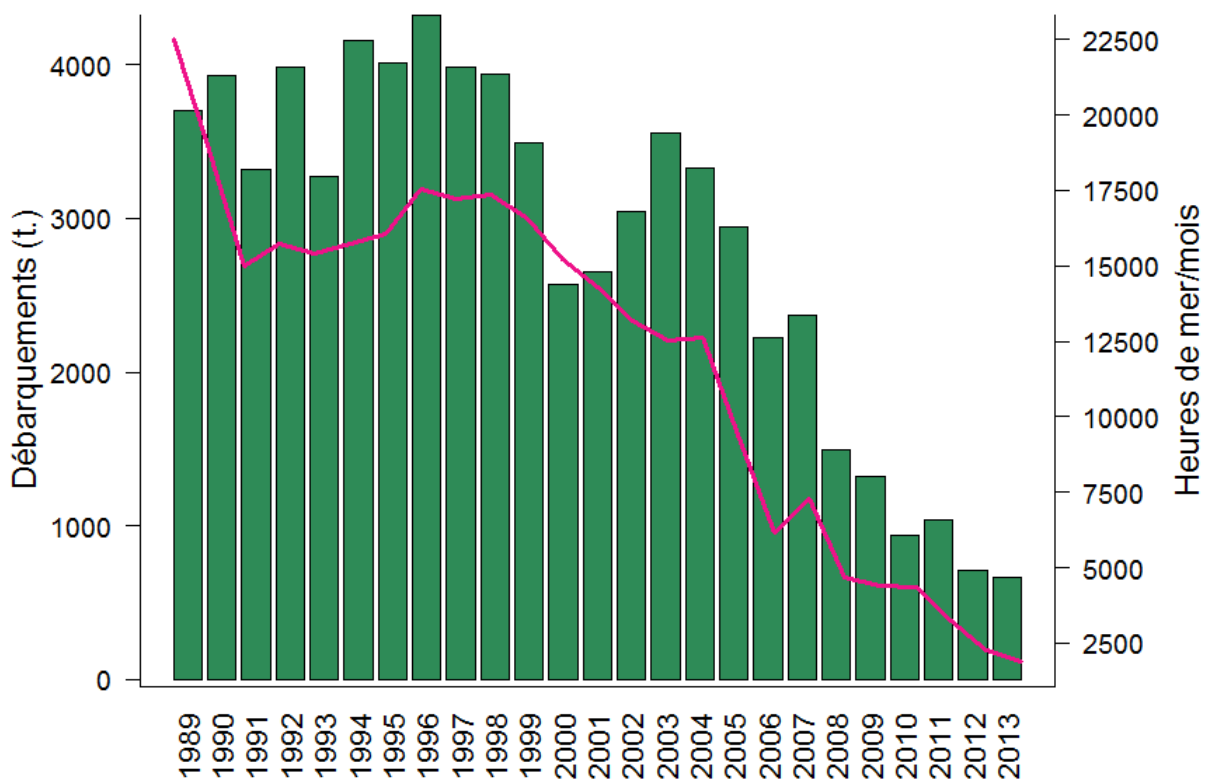


Fig. 4 Séries de débarquement de *F. subtilis* (histogramme) et d'effort de pêche de 1989 à 2013.

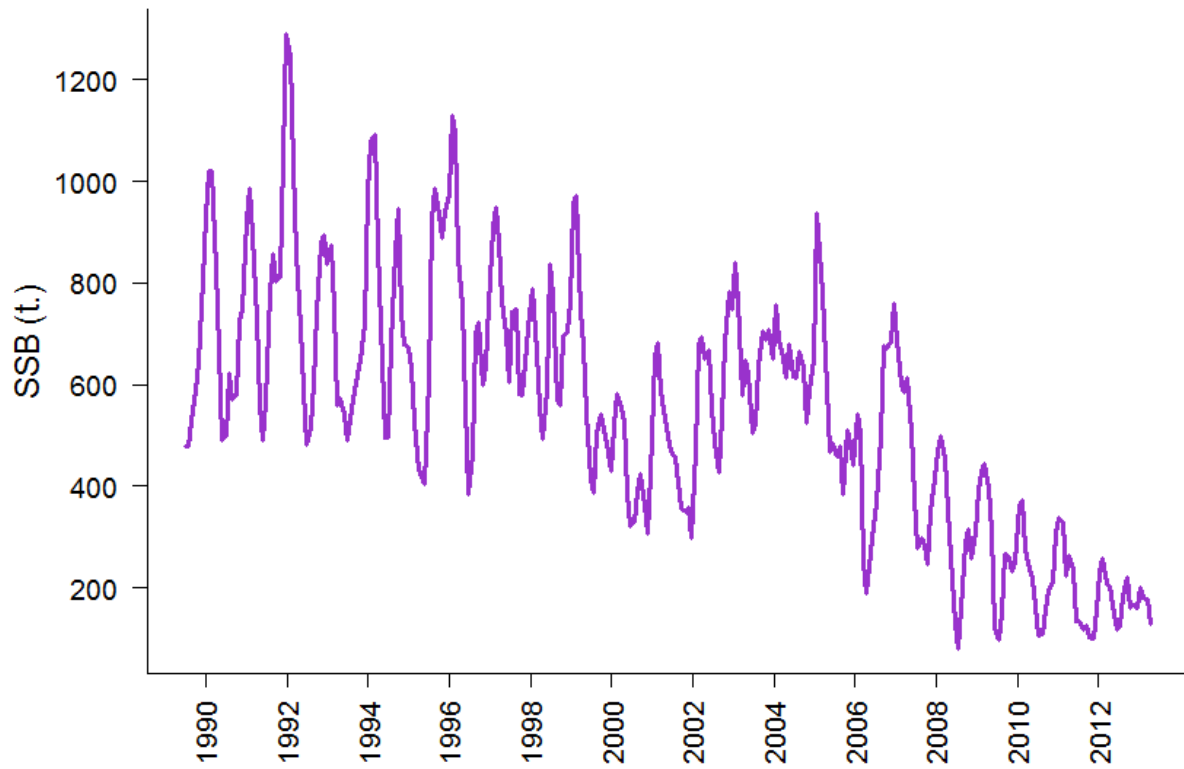


Fig. 5 Evolution de la biomasse féconde mensuelle de *F. subtilis*, entre janvier 1989 et mai 2013.